

Bulletin d'adhésion



Syndicat des Forestiers Privés du Calvados et de la Manche

Je souhaite adhérer au Syndicat des Forestiers Privés pour défendre et promouvoir la forêt privée et pour bénéficier d'informations et de nombreux services

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
CP :
Ville :
Tél :
Email :

Parcelles dont je suis propriétaire (au-delà de 3 communes joindre les informations sur papier libre) :

Commune :
Surface :
Commune :
Surface :
Commune :
Surface :

Je déclare adhérer au Syndicat des forestiers privés du Calvados et de la Manche pour la totalité de la superficie indiquée ci-dessous. Ma cotisation est le soutien indispensable pour mener la défense des intérêts des forestiers privés. Elle inclut l'assurance responsabilité civile. Clauses et attestation d'assurance vous seront adressées par courrier dès réception de votre adhésion (pour tout renseignement complémentaire contactez le syndicat par mail).

14 ha ou moins = 33€ /an

Au-delà :

- part fixe 9€
- de 15 à 200 ha : + 1,72€/ha
- de 201 à 500 ha : +1,41€/ha
- au-delà de 500 ha : +1,19€/ha

Soit **9€ +...€x...ha + ...€x...ha +... =.....€**

Calcul au prorata si adhésion en cours d'année :
..... € : 12 mois X ... mois =.....€

A le
Signature

A retourner avec le règlement à l'adresse suivante :

Syndicat des Forestiers Privés du Calvados et de la Manche
C/o Mme Christine HENRY
Le Mesnil
14240 SAINTE HONORINE DE DUCY

Propriétaires forestiers connaissez-vous vos droits et obligations ? La gestion de vos bois se fait aujourd'hui dans un environnement administratif, technique et économique toujours plus complexe.

4 BONNES RAISONS D'ADHERER

Tout propriétaire est responsable des accidents causés par les arbres de sa forêt, même si celle-ci n'est pas ouverte au public. Votre Responsabilité Civile de chef de famille ne couvre pas les risques concernant la propriété forestière. L'adhésion à FRANSYLVA SFP 14/50 vous permet de bénéficier automatiquement d'une assurance Responsabilité Civile qui couvre l'ensemble des parcelles déclarées à un prix particulièrement attractif. Par ailleurs pour bénéficier de l'assurance incendie/tempête Sylvassur, vous devez être adhérent du syndicat départemental.

1 ADHÉREZ à FRANSYLVA 14/50 POUR ÊTRE BIEN ASSURÉ(E)

Vous souhaitez des informations utiles sur la gestion de votre forêt ? Il est probable que les questions que vous vous posez ont déjà trouvé des réponses. Nous partageons nos connaissances et nos compétences. Un problème juridique ou fiscal ? Votre adhésion vous donne accès au service juridique de la Fédération Nationale Fransylva.

2 ADHÉREZ à FRANSYLVA 14/50 POUR PARTAGER

Nouvelles lois, aides publiques, gestion durable, changement climatique FRANSYLVA SFP 14/50 vous alerte via « Le Saviez-Vous » par mail dès que l'actualité le nécessite et vous adresse deux fois par an un courrier récapitulatif. Tout adhérent peut bénéficier d'un tarif préférentiel pour la revue « Forêt de France » éditée par la Fédération nationale.

3 ADHÉREZ à FRANSYLVA 14/50 POUR ÊTRE INFORMÉ(E)

Politique de l'environnement, de la forêt privée, de la chasse... En participant à de nombreuses commissions et comités de pilotage FRANSYLVA SFP 14/50 fait entendre la voix des propriétaires sylviculteurs dans les instances départementales et régionales.

4 ADHÉREZ à FRANSYLVA 14/50 POUR ÊTRE REPRÉSENTÉ(E), RECONNU(E), et DÉFENDU(E).

Jean-François JACQUET
Président

*«Une forêt privée gérée et préservée par un réseau d'Hommes
compétents au service des générations futures»
Contact: sfp14-50@orange.fr*